

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize juin, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept juin précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **21**

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Stéphane CHAUSSON à Isabelle LOUBET GUELPA, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET

Excusé : **1**

André PERRILLAT-AMEDE

Absents : **4**

Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN, Patrick HERBIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

**DEL2023-051 - IN ANNECY MOUNTAINS – TARIFS DES TOPOGUIDES « ACTIVITES
CYCLOTOURISTIQUES ET CYCLOSPORTIVES »**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe") ;

Vu l'approbation de la délibération 2022/112 relative au portage d'IN ANNECY MOUNTAINS (IAM) pour l'année 2023 par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, incluant la mise en place d'une convention de partenariat et la participation financière des territoires du Grand Annecy et des Sources du Lac d'Annecy ;

Vu l'avis du Bureau en date du 6 juin 2023 ;

Dans le cadre du projet IAM, la CCVT a délibéré le 13 décembre dernier sur une nouvelle convention de partenariat avec le Grand Annecy et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) et depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCVT en assure le portage administratif.

Aujourd'hui, il convient de mettre en place une tarification liée à la vente de supports à vocation touristique.

Pour mémoire, dans le cadre des actions IAM, la conception et l'impression du topo guide cyclo (document de 116 pages avec 40 parcours) ont été réalisés, pour un stock total de 5 000 exemplaires. L'Office de tourisme du lac d'Annecy a supporté les frais de cette action via le budget Annecy Mountains abondé par la CCVT, la CCSLA et le Grand Annecy.

C'est pourquoi, il est proposé d'organiser la vente du stock des topo guides restant en fixant le prix de vente et en encadrant le prix de revente comme suit :

- Prix de vente aux offices de tourisme : 2€ TTC par exemplaire ;
- Prix de vente aux prestataires et opérateurs privés (ayant un exercice lié à l'activité « cyclotouristique » sur et hors territoire CCVT) : 2€ TTC par exemplaire ;
- Prix de revente au grand public par les offices de tourisme et les prestataires et opérateurs privés : 5€ TTC.

Les recettes générées viendront en déduction des participations financières des partenaires engagés dans la démarche Annecy In Mountains.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la tarification de vente des topoguides IAM à 2€ par exemplaire aux prestataires ;
- **CONFIRME** le prix de vente public à 5€ l'exemplaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette opération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sébastien Briand".

*Délibération transmise en Préfecture le 21/06/2023
Publiée le 21/06/2023*